

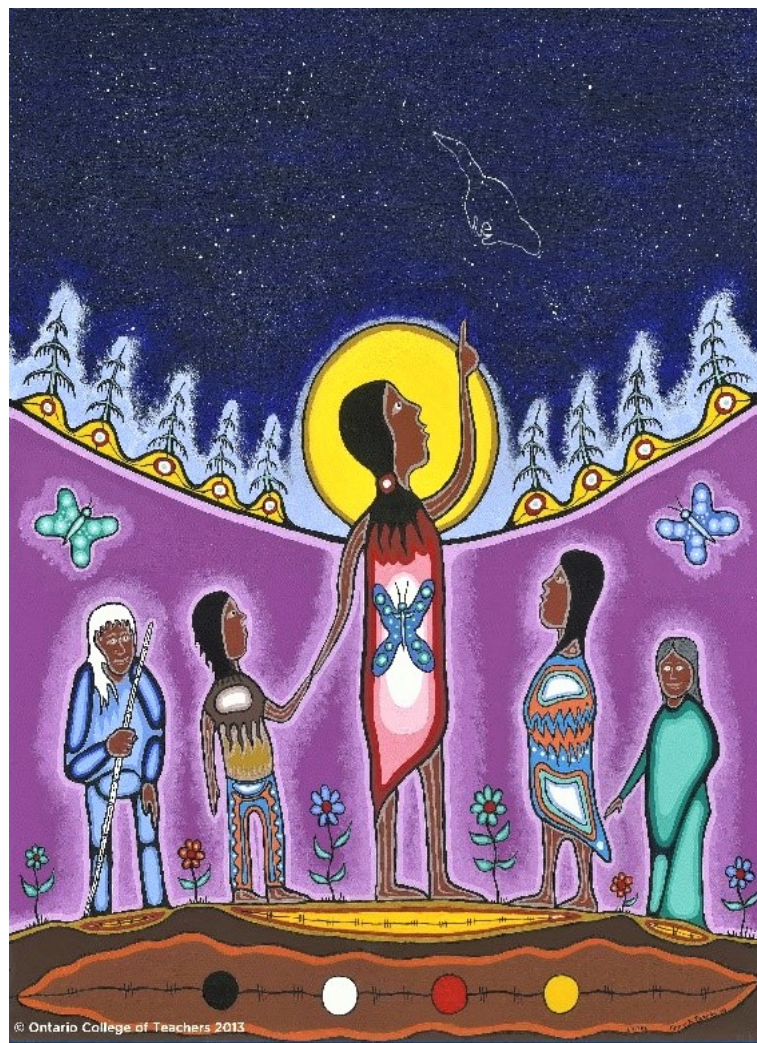


Ordre des enseignantes  
et des enseignants  
de l'Ontario

Fixer la norme  
pour un enseignement  
de qualité

# Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Enseignement du lenape

Annexe C – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner  
Juillet 2021



This document is available in English under the title *Additional Qualification Course Guideline: Teaching Lenape*



## Table des matières

|                                                                                                   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Introduction                                                                                   | 1  |
| 2. Langue et culture lenape                                                                       | 2  |
| 3. Caractéristiques des cours de lenape                                                           | 2  |
| 4. Contexte de l'élaboration et de la prestation du cours menant à la qualification additionnelle | 3  |
| 5. Contexte législatif                                                                            | 3  |
| 6. Fondements de l'exercice professionnel                                                         | 5  |
| Ressources pour la formation des enseignants                                                      | 5  |
| 7. Aperçu du cours                                                                                | 5  |
| 8. Composantes du cours                                                                           | 7  |
| A. Nihtahtoow   Connaissances                                                                     | 7  |
| B. Compétences et pratiques                                                                       | 8  |
| C. Lakehkiimeew, kwsaheew   Curriculum, mesure et évaluation                                      | 9  |
| D. Ndawaapameew waak Kiishiiheew   Recherche et développement                                     | 9  |
| E. Takwundemeewak   Participation de la communauté                                                | 9  |
| 9. Conception et pratiques pédagogiques                                                           | 10 |
| Apprentissage expérientiel                                                                        | 11 |
| 10. Mesure et évaluation des participants                                                         | 12 |
|  Annexe 1      | 16 |
| Annexe 2                                                                                          | 18 |
| Annexe 3                                                                                          | 19 |

# **Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle**

## **Enseignement du lenape**

### **1. Introduction**

Les pédagogues qui obtiennent une note de passage au cours élaboré à partir du présent document reçoivent la qualification additionnelle Enseignement du lenape.

Le présent cours a été élaboré de façon collaborative avec le leadership des pédagogues et des membres de la communauté lenape. Les connaissances, les façons de savoir, la culture, la langue et les traditions lenapes sont honorées et célébrées dans le cours menant à la qualification additionnelle Enseignement du lenape.

Tous les pédagogues peuvent s'inscrire au cours menant à la qualification additionnelle Enseignement du lenape. Les pédagogues qui s'y inscrivent ont un intérêt pour cette matière ou en ont acquis une certaine expérience et souhaitent améliorer et appliquer leurs connaissances, compétences, pratiques et maîtrise de la langue en matière de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes d'enseignement. L'apprentissage d'une autre langue appuie la réussite scolaire de l'apprenant et permet de maintenir des écoles accueillantes, inclusives et positives pour les apprenants du lenape.

La création d'expériences d'apprentissage positives et holistiques qui reflètent l'empathie, la diversité et l'équité est essentielle à la mise en œuvre du présent cours, qui doit stimuler un apprentissage, une compréhension et une promotion approfondis de la langue lenape. Ce cours soutient l'amélioration de la connaissance professionnelle, de la pratique éthique, du leadership et de l'apprentissage continu.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario reconnaît que les pédagogues qui œuvrent au sein des systèmes scolaires financés par la province ainsi que des écoles privées, indépendantes ou des Premières Nations doivent explorer, dans un modèle de prestation intégré, des idées et des questions qui s'appliquent à leur propre contexte ou à celui dans lequel ils peuvent être amenés à travailler.

La ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Enseignement du lenape de l'annexe C fournit un cadre conceptuel visant à aider tant les fournisseurs que les instructeurs à élaborer le cours et à en faciliter la prestation. La communauté lenape doit participer à tout développement du cours.

La structure de la ligne directrice est conçue de façon à définir de manière fluide, holistique et intégrée les concepts clés liés à ce cours.

## **2. Langue et culture lenape**

Les efforts déployés pour comprendre et utiliser une deuxième langue permet à l'apprenant de «parvenir» à une meilleure compréhension de la culture. Les histoires, les légendes, les façons de savoir et les traditions s'entremêlent dans la langue lenape. Le peuple lenape a vécu les répercussions négatives de la dépossession, de l'oppression et de la marginalisation pendant plus de quatre siècles, y compris de nombreuses migrations, la pauvreté, la mauvaise santé, une perte importante de la langue ainsi que les règles juridiques, sociales et morales qui se sont matérialisées sous les formes coercitives de la *Loi sur les Indiens*, des programmes fédéraux d'éducation et du contrôle fédéral sur l'appartenance aux bandes. Malgré cette longue histoire de colonisation, les communautés lenapes demeurent fières de leur culture et de leurs façons de savoir uniques. Avec des locuteurs de langue maternelle et de langue seconde actifs, tous les travaux de cours élaborés pour le cours menant à la présente qualification additionnelle doivent faire participer des locuteurs du lenape afin d'élaborer du matériel pertinent et d'assurer la prestation du cours de façon significative. Cette étape essentielle reconnaît et honore la communauté lenape, et donne confiance que le cours sera enseigné de la «bonne façon».

## **3. Caractéristiques des cours de lenape**

Les cours élaborés à partir de la présente ligne directrice permettent aux pédagogues de comprendre les connaissances culturelles et théoriques qui guident la pédagogie, y compris la conception du cours menant à la qualification additionnelle Enseignement du lenape. Voici les caractéristiques fondamentales des cours de lenape :

- le développement de ressources appuie les pédagogues, les apprenants et les fournisseurs de cours
- les pratiques culturelles et communautaires guident la langue, afin qu'elle soit vivante et en évolution
- les apprenants et les leaders sont encouragés à utiliser activement la langue lenape à l'école et à la maison

- l'acquisition de compétences dans une langue seconde implique d'utiliser cette langue aussi souvent que possible
- l'apprentissage de la langue dure toute la vie durant
- les connaissances traditionnelles et l'apprentissage existent dans la langue et les apprenants éventuels du lenape sont immergés dans cet apprentissage
- appuyer, comprendre et différencier les approches d'enseignement et d'apprentissage qui soutiennent l'apprentissage, la compréhension et la pratique
- l'enseignement de la langue et la création du matériel d'enseignement doit avoir lieu en partenariat avec les deux communautés lenapes
- en partenariat avec les deux communautés lenapes, le matériel d'enseignement et les modèles de classes existants peuvent guider le développement du cours menant à la qualification additionnelle Enseignement du lenape.

#### **4. Contexte de l'élaboration et de la prestation du cours menant à la qualification additionnelle**

Les pédagogues qui enseignent le lenape doivent obtenir des qualifications additionnelles pour s'améliorer et atteindre un niveau élevé d'enseignement de la langue afin d'en faire bénéficier les apprenants et les apprenants du lenape, et, en fin de compte, appuyer les efforts de la communauté dans le maintien du lenape en tant que langue maternelle parlée couramment par ses locuteurs. Le cours menant à la qualification additionnelle Enseignement du lenape doit servir d'«introduction» à ce processus d'acquisition de compétences et à la transformation de l'apprenant en locuteur de langue seconde actif. Le développement de cours supplémentaires avec l'appui de la communauté lenape sera nécessaire pour promouvoir un apprentissage toute la vie durant et des compétences dans la langue lenape. Ces cours doivent prendre la forme d'une immersion accrue dans la langue lenape ainsi que dans la culture et la tradition lenapes. Utilisée de façon cumulative dans des milieux appropriés, le lenape, en tant que langue d'enseignement, maintiendra l'intérêt et la motivation des participants possédant une meilleure maîtrise de cette langue.

#### **5. Contexte législatif**

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante dans la province. Sa responsabilité relativement aux cours menant à une qualification additionnelle comprend les éléments suivants :

- établir et faire respecter les normes d'exercice et de déontologie de la profession
- prévoir la formation continue des membres
- agréer les cours menant à une qualification additionnelle, plus précisément :

*Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.*

*Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, partie IV, paragraphe 24*

Le Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner énonce les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une qualification additionnelle, à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école, à la qualification de directrice ou de directeur d'école, aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire et moyen et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une qualification additionnelle doit comporter au moins 125 heures, tel qu'approuvé par le registraire de l'Ordre. Les cours agréés menant à une qualification additionnelle reflètent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, ainsi que le Cadre de formation de la profession enseignante.

Les participantes et participants qui répondent aux exigences du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner peuvent suivre le présent cours.

La qualification additionnelle Enseignement du lenape telle qu'énoncée dans l'annexe C du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner, est inscrite sur le certificat de qualification et d'inscription des membres de l'Ordre ayant réussi le cours.

## 6. Fondements de l'exercice professionnel

Les *Fondements de l'exercice professionnel* communiquent une vision provinciale de ce que signifie être pédagogue en Ontario, laquelle constitue l'essence même du professionnalisme chez les pédagogues. Les normes d'exercice et les normes de déontologie de la profession enseignante (voir annexe 1) sont les assises de l'élaboration et de la mise en œuvre du présent cours. Comme principes de pratique professionnelle, les neuf normes mettent l'accent sur un perfectionnement professionnel continu. De plus, elles appuient le Cadre de formation de la profession enseignante, qui exprime clairement les principes de l'apprentissage des pédagogues et présente une gamme d'options favorisant le perfectionnement professionnel.

L'amélioration continue du jugement professionnel acquis par des expériences, du questionnement et une réflexion critique est essentielle pour incarner les normes ainsi que le Cadre de formation de la profession enseignante dans le présent cours et la pratique de l'enseignement.

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante servent de cadres de travail directeurs qui sous-tendent les connaissances, les compétences et les expériences professionnelles dont les pédagogues ont besoin pour enseigner de façon efficace dans un milieu qui favorise le *respect*, l'*empathie*, la *confiance* et l'*intégrité*, et pour contribuer à son épanouissement.

### Ressources pour la formation des enseignants

L'Ordre a développé des ressources qui appuient l'intégration efficace des normes aux cours menant à une qualification additionnelle. Elles présentent une variété de processus éducatifs basés sur le questionnement et la recherche, qui visent l'intégration des normes à la pratique professionnelle. Vous pouvez les consulter sur le [site web de l'Ordre](#).

Ces ressources appuient le développement des connaissances professionnelles, du jugement et de l'efficacité par la praxie réflexive critique. On y présente des expériences vécues par des pédagogues de l'Ontario, qui ont pour but d'appuyer la formation des enseignants dans les cours menant à une qualification additionnelle.

## 7. Aperçu du cours

Ce cours s'appuie sur les compétences et connaissances des pédagogues dans l'enseignement du lenape. Les participants à ce cours développeront une compréhension et des connaissances plus approfondies de l'histoire, des traditions, des cérémonies et du mode de vie lenapes, qui sont intrinsèquement liés au contexte de l'apprentissage de la langue lenape.

Dans un modèle de prestation approprié et bien structuré, les pédagogues explorent des thèmes et des enjeux pertinents au contexte pédagogique dans lequel ils travaillent ou pourraient être amenés à travailler. Dans le cadre d'un cycle de révision souple, le cours pourrait être modifié pour refléter les besoins en évolution des pédagogues, des apprenants du lenape et de la communauté.

Les objectifs sous-jacents du cours menant à la qualification additionnelle Enseignement du lenape incluent :

- connaître la façon dont les valeurs lenapes et les connaissances culturelles sont enchâssées dans la langue lenape
- fournir au pédagogue les compétences et les connaissances requises pour enseigner la langue lenape en classe
- faire comprendre la vision et la philosophie qui appuient l'enseignement de la langue lenape
- appliquer les méthodes d'enseignement culturellement adéquates pour l'apprentissage de la langue lenape
- étendre l'utilisation de la langue et des compétences en enseignement de la langue lenape
- établir des liens avec les communautés lenapes pour travailler de concert à la promotion de la langue lenape
- encourager la réflexion, la communication et l'application par les expériences pratiques et concrètes
- démontrer de l'ouverture et être accessible aux pédagogues qui possèdent des connaissances sur l'histoire et la culture du lenape, et qui souhaitent les intégrer à leur pratique.

La connaissance de la langue et de la culture lenapes peut être bénéfique pour l'apprentissage du participant. Les pédagogues qui s'inscrivent au cours menant à la qualification additionnelle Enseignement du lenape auront des occasions d'améliorer les dimensions suivantes des connaissances, des compétences, des inclinations et des pratiques professionnelles liées à la langue lenape.

- appréciation profonde de la langue lenape
- occasions de vivre des expériences linguistiques réelles en langue lenape
- connaissance de la littérature (lecture et écriture) de la langue lenape

- connaissance de l'histoire lenape
- occasions d'enseigner la langue lenape
- stratégies de revitalisation linguistique de la langue lenape.

## **8. Composantes du cours**

La conception, le contenu et la mise en œuvre de la ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Enseignement du lenape appuient les contextes pédagogiques et les principes culturels du lenape, ainsi que des pratiques efficaces de formation à l'enseignement. Le cours Enseignement du lenape met l'accent sur les attentes suivantes, qui sont abordées par le biais de processus holistiques, intégratifs et expérientiels. Ces processus honorent et reflètent les communautés lenapes.

### **A. Nihtahtoow | Connaissances**

- apprendre l'histoire particulière aux Lenapes, y compris les migrations, les traités, les leaders politiques et sociaux, et les contributions à l'histoire canadienne
- comprendre la perspective, la vision du monde et les façons de savoir traditionnelles lenapes
- examiner le système politique lenape, le système de clan et la société matrilineaire
- établir des liens entre l'apprentissage au XXI<sup>e</sup> siècle et l'acquisition d'une deuxième langue
- examiner des cérémonies traditionnelles et la religion lenapes
- explorer des histoires et des légendes qui font partie intégrante de la culture et de la langue lenapes
- apprendre auprès de personnes qui détiennent un savoir culturel et qui sont des locuteurs de langue maternelle lenape
- examiner les chansons, la danse et les instruments de musique lenapes
- connaître les protocoles pour travailler avec les aînés et les pédagogues traditionnels, et transmettre ces informations aux apprenants
- réfléchir aux informations obtenues dans le but d'entrer en contact avec des membres de la communauté, des aînés et des pédagogues traditionnels pour obtenir des clarifications
- réfléchir à la création d'un milieu permettant aux apprenants d'aborder les quatre besoins principaux de l'apprenant lenape.

## B. Compétences et pratiques

- appliquer les connaissances théoriques nécessaires pour planifier et organiser le curriculum de façon à établir la séquence des compétences linguistiques et du contenu à tous les cycles enseignés au sein d'une école
- examiner et utiliser les connaissances théoriques pour comprendre la structure de la langue lenape afin de développer des leçons qui enseigneront des compétences linguistiques aux apprenants et les meilleures manières d'enseigner ces compétences
- appliquer des stratégies d'apprentissage différencié qui incorporent différentes méthodes permettant aux apprenants d'apprendre la langue (p. ex., réalisation de films, publicités à la radio)
- offrir la possibilité de lire et de prononcer les mots correctement en approfondissant la connaissance du système d'écriture lenape
- réfléchir de façon critique à l'utilisation éthique de la technologie afin d'assurer la sécurité, la protection de la vie privée et le bien-être des apprenants
- utiliser la technologie pour améliorer l'acquisition de la langue et aborder les compétences d'apprentissage au XXI<sup>e</sup> siècle
- explorer, appliquer et promouvoir de fortes compétences dans la langue seconde
- explorer des stratégies d'enseignement et d'apprentissage qui appuient l'acquisition du lenape et le curriculum
- appliquer des stratégies d'enseignement holistiques pour appuyer l'apprentissage d'une seconde langue
- démontrer une pratique réflexive qui appuie le développement professionnel dans l'enseignement et l'apprentissage du lenape
- présenter des situations de la «vie réelle» afin d'utiliser et d'explorer la langue lenape
- présenter des situations dans lesquelles la langue peut être utilisée dans un «contexte réaliste» (p. ex., cuisson, fabrication de paniers)
- explorer des stratégies qui améliorent et renforcent les compétences linguistiques pour exprimer des concepts sophistiqués
- modeler la façon dont les pédagogues de classes multiniveaux peuvent répondre aux besoins de tous les apprenants dans la classe

- développer, partager et approfondir sa connaissance des diverses ressources linguistiques pour améliorer ses connaissances professionnelles au profit de l'apprentissage.

#### **C. Lakehkiimeew, kwsaheew | Curriculum, mesure et évaluation**

- élaborer un programme d'éducation linguistique et culturelle qui énonce les types de connaissances qui devraient être assimilées par les apprenants
- explorer les pratiques de mesure, d'évaluation et d'autoévaluation en utilisant la grille d'évaluation des niveaux d'apprentissage des langues autochtones du curriculum de l'Ontario de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

#### **D. Ndawaapameew waak Kiishiiheew | Recherche et développement**

- examiner de façon critique nos pratiques passées et actuelles, ainsi que la façon dont nos pratiques évoluent
- faire participer les pédagogues et les experts dont la langue maternelle est le lenape pour guider la recherche et les méthodes pédagogiques
- explorer et mettre en œuvre de façon continue la recherche et la pédagogie dans la pratique de l'enseignement de la langue
- rechercher des occasions de perfectionnement professionnel et des conférences, tout en démontrant un intérêt pour le maintien d'un programme linguistique efficace avec le soutien des pairs et des collègues
- faire participer activement la communauté à la compréhension de la langue, au développement de néologismes, etc.

#### **E. Takwundemeewak | Participation de la communauté**

- explorer des stratégies pour favoriser la collaboration entre les parents, les grands-parents, les familles élargies, les personnes détenant un savoir culturel d'origine lenape et les pédagogues de langue, les membres du personnel et les chercheurs
- appuyer les initiatives de la communauté lenape pour le développement professionnel de la langue
- participer conjointement avec la communauté lenape pour planifier la participation des locuteurs du lenape et appuyer le perfectionnement professionnel continu des pédagogues de lenape

- concevoir et offrir le cours menant à la qualification additionnelle Enseignement du lenape en utilisant les ressources pédagogiques et humaines à l'échelle locale pour répondre à des besoins précis dans la communauté
- établir et promouvoir des communications constructives concernant les stratégies de développement de la langue lenape identifiées par les communautés lenapes (p. ex., comment pouvons-nous garantir la participation des gardiens du savoir lenapes?, quel sont les protocoles des cérémonies?).

## 9. Conception et pratiques pédagogiques

La conception et les pratiques pédagogiques (schéma n° 1) du présent cours tiennent compte des théories d'apprentissage des adultes, des processus andragogiques efficaces et des méthodes d'apprentissage expérientielles qui favorisent la réflexion, le dialogue et le questionnement critiques.

Les participantes et participants collaborent avec les instructrices et instructeurs du cours à l'élaboration des recherches et des expériences d'apprentissage, des processus d'intégration holistique, ainsi que des méthodes de mesure et d'évaluation utilisées dans le cours.

Pour la mise en œuvre de ce cours, les instructeurs **facilitent** les processus andragogiques pertinents et pratiques qui permettent aux participants de vivre des expériences d'apprentissage, basées sur le questionnement, ayant rapport à la conception, la planification, l'enseignement, la pédagogie, la mise en œuvre, ainsi qu'à la mesure et l'évaluation du programme. Parmi les processus andragogiques, notons : l'apprentissage expérientiel, les jeux de rôle, les simulations, la rédaction d'un journal de bord, l'autogestion de projets, l'enseignement individualisé, l'interaction en petits groupes, le dialogue, la recherche-action, le questionnement, la documentation pédagogique, l'apprentissage collaboratif, la narration, les méthodes de cas et la praxie réflexive critique.

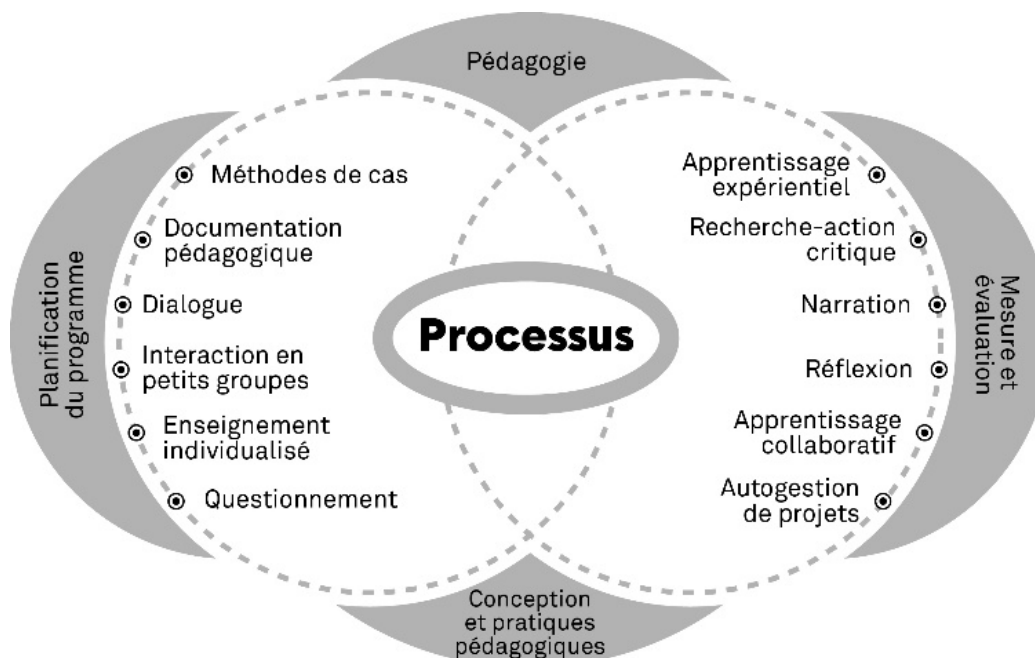


Schéma n° 1 : Processus pédagogiques

Les instructeurs du cours **incarnent** les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, respectent les principes de l'éducation des adultes et l'expérience des participants, reconnaissent leurs acquis, adoptent des pratiques culturellement inclusives et répondent à leurs questions, intérêts et besoins particuliers. Il importe également que les participants créent des réseaux de soutien, reçoivent les commentaires de leurs pairs et de l'instructeur et communiquent à leurs collègues le résultat de leur apprentissage. Ils doivent aussi avoir l'occasion de faire des lectures professionnelles, de réfléchir, de discuter et de s'exprimer.

Les instructeurs **reflètent** le questionnement critique, la conception universelle, la différenciation pédagogique et les pratiques d'évaluation qui peuvent être reproduits ou adaptés dans diverses situations en classe.

### Apprentissage expérientiel

Les participants auront l'occasion de prendre part à des activités d'apprentissage expérientiel se rapportant aux principaux concepts et aspects du cours Enseignement du lenape déterminés en collaboration avec l'instructeur. L'objectif de ces activités est d'appuyer la mise en œuvre et l'intégration de la théorie à la pratique dans un contexte réel d'enseignement et d'apprentissage. De plus, les participants analyseront et réfléchiront de façon critique à leur participation durant des occasions d'apprentissage et de questionnement expérientiel dans le présent cours.

L'apprentissage expérientiel et le questionnement critique permettront de perfectionner le jugement professionnel, les connaissances, les compétences, l'efficacité et les pratiques pédagogiques des participants.

Les ressources de l'Ordre sur les normes de la profession contribuent à appuyer l'apprentissage expérientiel au moyen de divers processus de questionnement professionnel. Vous pouvez les consulter sur le [site web de l'Ordre](#).

## **10. Mesure et évaluation des participants**

Au début du cours, les participantes et participants collaborent, avec les instructeurs du cours, à l'élaboration des questions et des expériences d'apprentissage ainsi que des méthodes de mesure et d'évaluation utilisées dans le cours. Les instructeurs communiqueront régulièrement avec les participants, tout au long du cours, pour leur transmettre des observations significatives sur leur rendement.

L'évaluation des participants suit une approche équilibrée comprenant la combinaison d'une évaluation personnelle, par les pairs et mutuelle (instructeur et participant), ainsi qu'une évaluation de l'instructeur. Les stratégies de mesure et d'évaluation reflètent des pratiques efficaces et collaboratives basées sur le questionnement. On a recours à diverses approches pour permettre aux participants de démontrer leur apprentissage lié aux questionnements dans le cours. Des possibilités de mesures et d'évaluations formatives et sommatives font également partie du cours.

Il importe pour le participant inscrit à un cours menant à une qualification additionnelle de pouvoir effectuer des recherches pertinentes et utiles. Les travaux, les artéfacts et les projets permettent aux participants de faire des liens entre la théorie et la pratique. Les travaux doivent également permettre aux pédagogues de faire des choix et d'effectuer des recherches personnelles dans un cadre souple.

Les processus d'apprentissage appuient une exploration approfondie des concepts et questionnements. Ces processus se déroulent tout au long du cours et reflètent la pensée critique et la réflexion des participants à mesure qu'ils développent connaissances et compétences.

Les pratiques d'évaluation favoriseront également un questionnement critique plus approfondi grâce aux divers processus employés durant le cours. Ces processus d'évaluation basés sur le questionnement donnent l'occasion aux participants d'illustrer leur niveau de connaissances professionnelles et pédagogiques, de compétences, de pratiques éthiques et de leadership en enseignement.

On recommande aussi d'inclure une expérience culminante. Cette synthèse de l'expérience reflétera les connaissances approfondies et la compréhension issue de la participation au présent cours. Elle comprendra également les réflexions critiques d'un participant et une analyse de son apprentissage sur une certaine période.

Les processus suivants sont fournis afin de guider les pratiques de mesure et d'évaluation dans le cadre du présent cours; en outre, ils reflètent l'apprentissage expérientiel et les pédagogies critiques. Cette liste n'est pas exhaustive.

- a) **Leadership pédagogique :** Co-crée, concevoir et évaluer de façon critique des occasions d'apprentissage culturellement inclusives qui incorporent la voix et le point de vue, les forces, les intérêts et les besoins. Les occasions d'apprentissage tiendront compte de diverses technologies et ressources et refléteront le curriculum du ministère de l'Éducation.
- b) **Documentation pédagogique :** Rassembler des notes concrètes (p. ex., notes manuscrites, photos, vidéos, enregistrements audio, artefacts et dossiers sur l'apprentissage) afin de permettre aux pédagogues, aux parents, aux enseignants, aux familles, aux personnes chargées de la garde des enfants, aux tuteurs et aux apprenants de réfléchir au processus d'apprentissage, d'en discuter et de l'interpréter.
- c) **Réflexion critique :** Analyser de façon critique les enjeux en éducation se rapportant au présent cours au moyen de recherches spécialisées sur divers supports (p. ex., narrations, documentation manuscrite et images ou graphiques).
- d) **Recherche-action critique :** Participer à de la recherche-action individuelle ou collaborative fondée sur l'exploration critique de diverses approches de la recherche-action.
- e) **Étude de cas :** Réfléchir de façon critique et se renseigner sur la pratique professionnelle par la rédaction ou la discussion de cas.
- f) **Plan de transition :** Réfléchir de façon critique au plan de transition d'un élève, l'analyser et formuler des recommandations pour l'améliorer.
- g) **Analyse narrative :** Analyser de façon collaborative et critique des narrations sur l'enseignement et l'apprentissage sous divers angles (p. ex., identité professionnelle, efficacité professionnelle, leadership éthique et pédagogies critiques) au moyen de procédés narratifs comme la rédaction ou discussion de récits.

- h) **Portfolio pédagogique :** Monter un portfolio professionnel qui analyse de façon critique les philosophies de l'enseignement et de l'apprentissage, les suppositions, les pratiques et les pédagogies conçues pour créer des milieux d'apprentissage éthiques et démocratiques.
- i) **Expérience d'apprentissage novatrice :** Concevoir et faciliter une expérience d'apprentissage engageante et novatrice qui reflète la différenciation pédagogique, la conception universelle et la démarche par étapes.
- j) **Élaboration d'activités intéressantes et stimulantes** qui appuient les apprenants du lenape et qui soulignent la différenciation pédagogique, les mesures d'évaluation et la conception universelle (p. ex., chansons, situations de la vie réelle).
- k) **Défense des intérêts des communautés :** Encourager les discussions avec la communauté sur les mesures qui se rapportent à la revitalisation linguistique afin de répondre à des besoins déterminés.
- l) **Leadership communautaire :** Appuyer les établissements d'enseignement du lenape, les foyers linguistiques et les cours menant à une qualification additionnelle conçus et offerts dans la communauté lenape.
- m) **Collaboration communautaire :** Concevoir et offrir un cours menant à une qualification additionnelle par l'intermédiaire d'un fournisseur local qui recrutera des instructeurs, des personnes-ressources et des participants afin de répondre à des besoins précis dans la communauté (p. ex., offrir un cours sous la forme d'un camp linguistique pendant l'été, avec des activités d'immersion pour les apprenants).
- n) **Recherches dans la communauté :** Explorer des stratégies pour favoriser la collaboration entre les parents, les grands-parents, les familles élargies, les personnes détenant un savoir culturel d'origine lenape et les pédagogues enseignant la langue, les membres du personnel et les chercheurs.
- o) **Plan de partenariat :** Concevoir un plan exhaustif visant à établir des partenariats collaboratifs entre les apprenants, les parents lenapes, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs et l'école et les collectivités environnantes dans le but d'appuyer l'apprentissage, l'épanouissement et le bien-être.
- p) **Élaboration de P.E.I. :** Élaborer un P.E.I. en collaboration avec les parents lenapes, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les apprenants et l'équipe-école.

- q) **Narration visuelle** : Créer une narration visuelle (p. ex., récit numérique) à l'appui de l'identité professionnelle collective de la profession enseignante qui fait progresser les connaissances professionnelles et la pédagogie.

## Annexe 1

### Normes de déontologie de la profession enseignante

Les normes de déontologie de la profession enseignante fournissent une vue d'ensemble de la pratique professionnelle. L'engagement envers les élèves et leur apprentissage occupe une place fondamentale dans une profession enseignante solide et efficace. Conscients que leur position privilégiée leur confère la confiance des autres, les membres de l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario assument ouvertement leurs responsabilités envers les élèves, les parents, les tutrices et tuteurs, les collègues, les partenaires en éducation et autres professionnels ainsi que le public. Ils prennent aussi leurs responsabilités en ce qui concerne l'environnement.

#### Raisons d'être des normes de déontologie de la profession :

- inspirer aux membres la fierté de la profession enseignante et faire en sorte qu'ils soient dignes et qu'ils respectent ces valeurs
- reconnaître l'engagement et les responsabilités éthiques inhérentes à la profession enseignante
- conduire les membres à agir et à prendre des décisions de manière éthique
- promouvoir la confiance du public vis-à-vis de la profession enseignante.

#### Normes de déontologie de la profession enseignante :

##### Empathie :

Le concept d'empathie comprend la compassion, l'acceptation, l'intérêt et le discernement nécessaires à l'épanouissement des élèves. Dans l'exercice de leur profession, les membres expriment leur engagement envers le bien-être et l'apprentissage des élèves par l'influence positive, le discernement professionnel et le souci de l'autre.

##### Confiance :

Le concept de *confiance* incarne l'objectivité, l'ouverture d'esprit et l'honnêteté. Les relations professionnelles des membres avec les élèves, les collègues, les parents, les tutrices et tuteurs ainsi que le public reposent sur la confiance.

##### Respect :

La confiance et l'objectivité sont intrinsèques au concept de *respect*. Les membres honorent la dignité humaine, le bien-être affectif et le développement cognitif. La façon dont ils exercent leur profession reflète le respect des valeurs spirituelles et culturelles, de la justice

sociale, de la confidentialité, de la liberté, de la démocratie et de l'environnement.

##### Intégrité :

Le concept d'*intégrité* comprend l'honnêteté, la fiabilité et la conduite morale. Une réflexion continue aide les membres à agir avec intégrité dans toutes leurs activités et leurs responsabilités professionnelles.



## Normes d'exercice de la profession enseignante

Les normes d'exercice de la profession enseignante fournissent un cadre pour décrire les connaissances, les compétences et les valeurs propres à la profession enseignante en Ontario. Elles expriment les objectifs et les aspirations de la profession, tout en communiquant une vision commune du professionnalisme qui oriente les pratiques quotidiennes des membres.

### Raisons d'être des normes d'exercice de la profession :

- exposer une vision collective de la profession enseignante
- discerner les valeurs, les connaissances et les compétences propres à la profession enseignante
- orienter le jugement professionnel et les actions des membres
- promouvoir un langage commun pour favoriser une compréhension de ce que signifie être membre de la profession enseignante.

### Normes d'exercice de la profession enseignante :

#### Engagement envers les élèves et leur apprentissage :

Les membres se soucient de leurs élèves et font preuve d'engagement envers eux. Ils les traitent équitablement et respectueusement et sont sensibles aux facteurs qui influencent l'apprentissage de chaque élève. Les membres encouragent les élèves à devenir des citoyennes et citoyens actifs de la société canadienne.

#### Connaissances professionnelles :

Les membres de l'Ordre visent à tenir à jour leurs connaissances professionnelles et saisissent les liens qui existent entre ces connaissances et l'exercice de leur profession. Ils comprennent les enjeux liés au développement des élèves, aux théories de l'apprentissage, à la pédagogie, aux programmes-cadres, à l'éthique, à la recherche en éducation, ainsi qu'aux politiques et aux lois pertinentes. Les membres y réfléchissent et en tiennent compte dans leurs décisions.

#### Pratique professionnelle :

Les membres de l'Ordre s'appuient sur leurs connaissances et expériences professionnelles pour diriger les élèves dans leur apprentissage. Ils ont recours à la pédagogie, aux méthodes d'évaluation, à des ressources et à la technologie pour planifier leurs cours et répondre aux besoins particuliers des élèves et des communautés d'apprentissage. Les membres peaufinent leur pratique professionnelle et cherchent constamment à l'améliorer par le questionnement, le dialogue et la réflexion.

#### Leadership dans les communautés d'apprentissage :

Les membres encouragent la création de communautés d'apprentissage dans un milieu sécuritaire où règnent collaboration et appui, et y participent. Ils reconnaissent la part de responsabilité qui leur incombe et assument le rôle de leader afin de favoriser la réussite des élèves. Les membres respectent les normes de déontologie au sein de ces communautés d'apprentissage et les mettent en pratique.

#### Perfectionnement professionnel continu :

Les membres savent que le perfectionnement professionnel continu fait partie intégrante d'une pratique efficace et influence l'apprentissage des élèves. Les connaissances, l'expérience, les recherches et la collaboration nourrissent la pratique professionnelle et pavent la voie de l'apprentissage autonome.



## Annexe 2

### **Texte de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO): Schéma numéro 1: Processus pédagogiques de la page 13 de ce PDF**

Le schéma numéro 1 est une représentation graphique des processus pédagogiques andragogiques possibles mis en œuvre dans les cours menant à des qualifications additionnelles. Au centre se trouve un diagramme de Venn. Dans la partie droite du diagramme de Venn, les candidats sont invités à explorer l'utilisation de l'apprentissage expérientiel, de la recherche-action critique, de la narration, de la réflexion, de l'apprentissage collaboratif et de l'autogestion de projets. Dans la partie gauche du diagramme de Venn, les candidats sont invités à explorer l'utilisation des méthodes de cas, de la documentation pédagogique, du dialogue, de l'enseignement individualisé, de l'interaction en petits groupes et du questionnement. Ces expériences d'apprentissage basées sur le questionnement s'interconnectent au centre pour former une multiplicité de processus à facettes multiples qui peuvent améliorer la pratique professionnelle. Les expériences d'apprentissage basées sur le questionnement décrites dans le diagramme de Venn sont liées aux quatre domaines suivants : La pédagogie, la mesure et l'évaluation, la conception et les pratiques pédagogiques et la planification du programme, qui forment un cercle extérieur autour du diagramme de Venn.

## Annexe 3

### Ressources fondées sur les normes de l'Ordre

Les ressources suivantes fondées sur les normes facilitent l'apprentissage par le questionnement professionnel. Elles sont disponibles sur le site [web de l'Ordre](#).

- ALLARD, C.C., Goldblatt, P.F., Kemball, J.I., Kendrick, S.A., Millen, K.J., et Smith, D. «Becoming a reflective community of practice», *Reflective Practice*, vol. 8, n° 3, 2007, p. 299-314.
- CHERUBINI, L., Kitchen, J., Goldblatt, P., et Smith, D. «Broadening landscapes and affirming professional capacity: A metacognitive approach to teacher induction». *The Professional Educator*, vol. 35, n° 1, 2011, p. 1-15.
- CHERUBINI, L., Smith, D., Goldblatt, P.F., Engemann, J., et Kitchen, J. *Apprendre à partir de l'expérience : Appuyer les pédagogues débutants et les mentors* [trousse de ressources], Toronto, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2008.
- CIUFFETELLI PARKER, D., Smith, D., et Goldblatt, P. «Teacher education partnerships: Integration of case studies within an initial teacher education program», *Brock Education*, vol. 18, n° 2, 2009, p. 96-113.
- GOLDBLATT, P.F., et Smith, D. «Illuminating and facilitating professional knowledge through casework», *European Journal of Teacher Education*, vol. 27, n° 3, p. 334-354.
- GOLDBLATT, P.F., et Smith, D. (s. la dir.). *Cases for teacher development: Preparing for the classroom*. Thousand Oaks, CA, Sage Publications, Inc., 2005.
- KILLORAN, I., Zaretsky, H., Jordan, A., Smith, D., Allard, C., et Moloney, J. «Supporting teachers to work with children with exceptionalities», *Canadian Journal of Education*, vol. 36, n° 1, 2013, p. 240-270.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Mise en pratique des normes par la recherche professionnelle* [trousse de ressources], Toronto, 2003.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Normes de déontologie de la profession enseignante et Normes d'exercice de la profession enseignante* [affiche], à [oeeo.ca/resources/categories/professional-standards-and-designation](http://oeeo.ca/resources/categories/professional-standards-and-designation), Toronto, 2006.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Vivre les normes au quotidien* [trousse de ressources], Toronto, 2008.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Apprendre à partir de l'expérience : Appuyer les pédagogues débutants et les mentors* [trousse de ressources], Toronto, 2009.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Les voix de la sagesse : Apprendre des aînés* [Vidéo en ligne], Toronto, 2010. Repéré au [https://www.youtube.com/watch?v=AbxCtmteQ-U&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?v=AbxCtmteQ-U&feature=emb_logo)
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Outil de perfectionnement professionnel axé sur l'autoréflexion*, Toronto, 2010.

- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO et Ordre des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. *Explorer la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique*, Toronto, 2014.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Dimensions éthiques de la pratique professionnelle*, Toronto, 2014.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer la déontologie dans les relations professionnelles*, Toronto, 2014.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Gardiens du savoir – Guide de discussion*, Toronto, 2014.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Cadre de formation de la profession enseignante*, Toronto, 2016.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Fondements de l'exercice professionnel*, Toronto, 2016.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *L'éthique est un geste : manifester sa solidarité avec Haïti* [vidéo en ligne], Repéré au [www.youtube.com/watch?v=XPM8WEPJU9Q](http://www.youtube.com/watch?v=XPM8WEPJU9Q), Toronto, 2016.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *L'éthique est un geste : manifester son empathie pour les enfants anishinaabe* [vidéo], Repéré au [www.youtube.com/watch?v=edbR-KnCwv8](http://www.youtube.com/watch?v=edbR-KnCwv8), Toronto, 2016.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Consolider la vision : Discours critique sur les normes de déontologie de la profession enseignante*, Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [affiches], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [guide de discussion], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes d'exercice de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [affiches], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes d'exercice de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [guide de discussion], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *L'éthique est un geste : manifester sa solidarité avec Haïti* [guide de discussion], Toronto, 2018.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les pratiques de leadership par les études de cas*, Toronto, 2018.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Vision de l'apprenant et du pédagogue selon la culture anishinaabe», [Affiche], Toronto, 2018.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Explorer les pratiques éthiques : Conscience écologique et écojustice», [Affiches], Toronto, 2020.

- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Explorer les pratiques éthiques : Conscience écologique et écojustice», [Cartes-ressources], Toronto, 2020.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Une représentation rotinonhsyón:nie des Normes de déontologie de la profession enseignante*, Toronto, 2020.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Vision de l'apprenant et du pédagogue», [Affiche], Toronto, 2020.
- SMITH, D. «Developing leaders using case inquiry», *Scholar-Practitioner Quarterly*, vol. 4, n° 2, 2010, p. 105-123.
- SMITH, D. «Supporting new teacher development using narrative based professional learning», *Reflective Practice*, vol. 13, n° 1, 2012, p. 149-165.
- SMITH, D. «Teaching and learning through e-learning: A new additional qualification course for the teaching profession». Barbour, M. (s. la dir.). *State of the nation: K-12 online learning in Canada*. Open School BC, Victoria (Colombie-Britannique), 2012.
- SMITH, D. «A dialogic construction of ethical standards for the teaching profession», *Issues in Teacher Education*, 2013, p. 49-62.
- SMITH, D. «The power of collective narratives to inform public policy: Re-conceptualizing a Principal's Qualification Program», *International Journal of Leadership in Education*, vol. 16, n° 3, 2013, p. 349-366.
- SMITH, D. «Fostering collective ethical capacity with the teaching profession», *Journal of Academic Ethics*, vol. 12, n° 4, 2014, p. 271-286.
- SMITH, D. «Exploring inter-professional collaboration and ethical practice: A story of emancipatory professional learning», *Reflective Practice: International and Multidisciplinary Perspectives*, vol. 16, n° 5, 2015, p. 652-676. DOI : 10.1080/14623943.2015.1071246.
- SMITH, D. «Exploring leadership development with supervisory officers through case inquiry», *Reflective Practice*, vol. 16, n° 4, 2015, p. 559-574.
- SMITH, D. «Pedagogies for teacher education policy development in Canada: Democratic dialogue in international teacher education: Promising pedagogies, Part C», *Advances in Research on Teaching*, 22C, Emerald Group Publishing Limited, 2015, p. 253-279. DOI : 10.1108/S1479-368720150000022012.
- SMITH, D., Allard, C., Flett, J., Debassige, D., Maracle, B., Freeman, K., et Roy, S. (sous presse). *Nourishing the teaching spirit: Collaborative development of indigenous teacher education additional qualification course guidelines*.
- SMITH, D., et Goldblatt, P.F. (s. la dir.). *Guide de ressources pédagogiques*, Toronto, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2006.
- SMITH, D., et Goldblatt, P.F. (s. la dir.). *Exploring leadership and ethical practice through professional inquiry*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.
- SMITH, D., Kelly, D., et Allard, C. «Dialogic spaces: A critical policy development perspective of educational leadership qualifications», *International Journal of Leadership in Education*, vol. 20, n° 4, p. 393-415. DOI: 10.1080/13603124.2015.1116608.

SMITH, D., et Qua-Hansen, J. «Democratic dialogue as a process to inform public policy: Re-conceptualizing a supervisory officer's qualification program», *International Journal of Education Policy and Leadership*, vol. 10, n° 1, 2015, p. 1-32.



**Ordre des enseignantes  
et des enseignants  
de l'Ontario**

Fixer la norme  
pour un enseignement  
de qualité

Pour en savoir davantage :  
Ordre des enseignantes et  
des enseignants de l'Ontario  
101, rue Bloor Ouest  
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800  
Télécopieur : 416-961-8822  
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222  
[info@oeeo.ca](mailto:info@oeeo.ca)  
[oeeo.ca](http://oeeo.ca)



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/pifr](https://www.pinterest.ca/oct-oeeo.ca/pifr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct-oeeo.ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/yt](https://www.youtube.com/oct-oeeo.ca/yt)



[oct-oeeo.ca/igfr](https://www.instagram.com/oct-oeeo.ca/igfr)



[oct-oeeo.ca/li](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/li)